

DECISION MODIFICATIVE – BUDGET PRIMITIF 2020

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le Budget Primitif 2020 selon les directives de Monsieur BONNIN, Receveur Municipal.

En effet, les écritures de sortie d'actif de la tondeuse vendue à la Commune de Courtemaux étant obligatoires, il n'était pas nécessaire de les inscrire au Budget.

Cette anomalie étant bloquante pour la prise en charge du Budget par la Trésorerie de Courtenay, il convient de régulariser la situation comme suit :

Fonctionnement

Dépenses

Article 61524	+ 16 400.00 €
Article 023	- 16 400.00 €
Article 675	- 16 400.00 €

Recettes

Article 776	- 16 399.00 €
-------------	---------------

Investissement

Dépenses

Article 192	- 16 399.00 €
Article 21578	- 16 400.00 €

Recettes

Article 021	- 16 400.00 €
-------------	---------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les modifications au Budget Primitif telles que présentées ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document y afférent.

REHABILITATION BOULANGERIE/TROIS LOGEMENTS

Dans le cadre des travaux relatifs à la réhabilitation de la boulangerie et de trois logements, des modifications ont été réalisées et des travaux supplémentaires ont été nécessaires.

Monsieur le Maire en communique le détail et présente les avenants correspondants à savoir :

Réhabilitation Boulangerie

Lot 1 – REVIL	+ 12 445.72 €TTC
Lot 10 – PANIMATIC	+ 936.00 €TTC

Réhabilitation trois logements

Lot 1 – REVIL	- 2 980.45 €TTC
Lot 6 – TAVERNIER	+ 775.80 €TTC
Lot 7 – GUEROLA	+ 628.82 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les avenants tels que présentés ci-dessus et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

PROGRAMME VOIRIE 2020 – AVENANT MAITRISE ŒUVRE

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en accord avec la commission chargée des travaux, il est possible de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour la gestion du dossier « entrée de la place de l'église » au bureau d'étude INCA et ce dans le cadre du programme voirie 2020.

Aussi, il présente donc l'avenant correspondant aux honoraires d'un montant de 3 000.00 €TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

TRAVAUX HOTEL-RESTAURANT

Les Conseillers Municipaux sont informés qu'un dossier de reprise de l'activité de l'Hôtel-Restaurant anciennement « Le Moulin du Bief » est en cours d'instruction.

Après une visite des locaux avec les futurs commerçants et la commission chargée des travaux, il est apparu nécessaire d'envisager quelques aménagements notamment au niveau de l'accessibilité des toilettes aux personnes à mobilité réduite, le changement de radiateurs et éventuellement de la chaudière.

Pour ce faire des devis ont été sollicités dont le détail figure ci-dessous :

ENT HUREAU	- WC -	2 667.60 €TTC
	- Radiateurs	3 048.00 €TTC
	- Chaudière	6 765.60 €TTC
ETS JOUANNET	- aménagement WC	12 034.80 €TTC
ENT RAULT	- électricité	1 805.81 €TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité émet un avis favorable à la réalisation des travaux relatifs aux WC, aux radiateurs et autorise le Maire à signer les devis correspondants.

Concernant le remplacement de la chaudière, Monsieur AUTELLET demande s'il ne serait pas judicieux de prévoir un autre système de chauffage tel qu'une pompe à chaleur par exemple moins énergivore. Les membres de la commission des travaux lui font part que pour ce faire, il faudrait changer toute l'alimentation et cela génèrera trop de frais.

Pour ces travaux, il sera demandé à Monsieur CAUBET, chargé de mission auprès du syndicat de Pays du Gâtinais, s'il existe une aide de la région pour les chaudières à gaz.

Ce dossier sera abordé lors d'une prochaine séance.

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Les Conseillers Municipaux ont tous été destinataires du rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service assainissement établi par le bureau d'étude IRH.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce document.

LOYER APPARTEMENT TYPE 4 – 16 RUE DU LIMOUSIN

Le Maire fait part au Conseil Municipal que les travaux de peinture de l'appartement situé au-dessus de la Mairie seront achevés début octobre.

Il rappelle au Conseil Municipal le montant du loyer actuel qui est de 570.00 €(toutes charges comprises) et propose de l'augmenter.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le montant du loyer mensuel à 590.00 € décomposé comme suit :

Loyer	400.00 €
EDF	60.00 €
Eau/Assainissement	30.00 €
Ordures ménagères	13.00 €
Chauffage	87.00 €

Un mandat sera signé avec l'agence Nat-Immo pour la gestion de cette location.

DEFIBRILLATEURS

Madame DUMAINE fait part que le dossier relatif à l'acquisition de défibrillateurs prévue en achats groupés avec la 3CBO n'a toujours pas eu d'avancement.

Aussi, elle a sollicité un devis auprès de plusieurs entreprises pour l'acquisition de 3 défibrillateurs qui seraient installés sur les bâtiments suivants :

- maison paramédicale
- ancienne mairie annexe de Saint-Loup-de-Gonois
- salle polyvalente.

Après analyse des offres reçues, elle propose de retenir la société CARDIOUEST pour un montant de 5 882.40 TTC (une maintenance sera programmée tous les deux ans entraînant un coût de 864.00 €TTC)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable à cette acquisition et décide de sortir du programme correspondant initié par la Communauté de Communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouagne.

AFFAIRES DIVERSES

Abattements et Exonérations – Impôts Locaux

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commune historique de la Selle-sur-le-Bied avait délibéré, en son temps, sur l'abattement et l'exonération des impôts locaux à savoir :

Taxe habitation

Abattements pour charge de famille

1 à 2 personnes à charge 10 %

3 et + 15 %

Taxe Foncière Bâti

Exonération des bâtiments nouveaux économes en énergie 50 % pendant 5 ans

Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères taxe perçue par l'EPCI

Taxe Foncière Non Bâti

Dégrèvement accordé aux jeunes agriculteurs pendant 5 ans

En raison de la création de la Commune Nouvelle, il convient de délibérer sur le maintien ou non de ces décisions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de maintenir les délibérations applicables en terme d'abattements et d'exonération des impôts locaux sur l'ensemble du territoire de la Commune Nouvelle.

Cession panneau valorisation touristique – Agence Touristique du Loiret

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'agence « Tourisme Loiret » a procédé à l'installation d'un lutrin de valorisation du Moulin Boyard.

Cette agence propose aujourd'hui de céder gratuitement la propriété de ce panneau à la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette cession et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Comité de bassin du Betz - EPAGE

Le Conseil Municipal est convié à élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour siéger au comité de bassin du Bez.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne les délégués suivants :

Titulaire : S.GUILLOT

Suppléant : C.NACCACHE

Commission Intercommunale des Impôts Directs—3CBO

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de nommer deux membres pour participer aux réunions de la Commission Intercommunale des Impôts Directs de la 3CBO.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres suivants sont désignés :

Titulaire : G.THOMASSET

Suppléant : A.MORIN

Commission Locale des Charges Transférées – 3CBO

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de désigner un membre pour participer aux réunions de la Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) organisées par la 3CBO et se porte candidat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, nomme Monsieur Pascal DELION en qualité de représentant communal.

Motion relative à l'amélioration du service du Trésor Public de Courtenay

Les Conseillers Municipaux ont tous reçu un projet de motion visant à alerter les services de l'Etat quant aux problèmes rencontrés au niveau du Trésor Public de Courtenay.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- alerte les services préfectoraux et des finances sur le manque du personnel du Trésor Public
- émet le vœu d'un rétablissement rapide de la situation des services du Trésor Public à Courtenay
- autorise le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Demande emplacement marché

Les Conseillers Municipaux prennent connaissance d'une demande d'emplacement sur le marché hebdomadaire du samedi matin pour la vente de produits asiatiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet un avis favorable.

Fermeture Bar de l'Amitié

Le Maire fait part que les gérants du « Bar de l'amitié » ont déposé une déclaration de cessation d'activité le 31 juillet 2020.

Il revient sur l'exonération des loyers de locaux communaux accordés aux professionnels suite à la fermeture liée à la crise du COVID 19. Cet établissement ayant fermé le 18 mars dernier, les gérants sollicitent également l'exonération du loyer de mars 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de renoncer au loyer de mars 2020 et émet la condition suivante :

- Les locaux devront être totalement libres le 30 septembre prochain.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Réouverture Hôtel-Restaurant

Le Maire donne lecture d'un courrier émanant d'administrés faisant part de leur crainte de nuisances sonores en cas d'organisation de concerts ou soirées musicales par les futurs commerçants de l'hôtel restaurant.

Ce sujet sera abordé avec eux.

Remerciements subventions

Le Maire fait part que les associations communales suivantes ont remercié la Commune pour l'octroi de la subvention 2020 :

- B.A.L section danse
- La Marelle
- Le Comité des Fêtes
- Les Anciens Combattants

TOUR DE TABLE

Monsieur BOUBOL indique que la rentrée des classes s'est déroulée dans de bonnes conditions. Le protocole sanitaire rédigé par le ministère de l'Éducation Nationale est respecté.

Il fait part de sa réélection en qualité du Président du S.I.I.S. Les Conseillers Municipaux le félicitent.

Madame ROBIN évoque le prochain bulletin municipal. Une réunion de la commission « communication » est prévue le 6 octobre prochain. Il convient d'ores et déjà de réfléchir sur le contenu de cette publication.

Monsieur AUTELLET demande si la présence d'élus est nécessaire lors de l'exhumation au cimetière des concessions abandonnées. Si l'entreprise en fait la demande, Monsieur le Maire ou un Adjoint sera présent.

Il demande s'il serait possible de créer un jardin du souvenir. Monsieur le Maire lui fait part que la réglementation sur la dispersion des cendres a évolué. Celles-ci peuvent être dispersées à tout endroit en faisant la déclaration auprès de la mairie du lieu de naissance du défunt.

Il fait part que le chemin de randonnée entre l'école et le Moulin Boyard est peu accessible par endroit. Monsieur le Maire lui indique que l'entreprise CAZIER doit intervenir dès que possible pour arracher une talle d'arbres.

Il évoque l'évacuation des eaux de la RD 32 à la rivière. Le Maire lui indique que cette situation existe depuis de nombreuses années et qu'il ne s'agit là que des eaux pluviales.

Il demande si une association de Griselles pourrait déclarer son siège social à La Selle-sur-le-Bied et de ce fait, obtenir le prêt d'une salle pour l'organisation d'expositions par exemple. L'association en question doit adresser une demande précise en Mairie. Le Conseil Municipal statuera ultérieurement.

Madame CEZEUR indique qu'elle ne pourra pas participer cette année à la marche organisée par les écoles pour la lutte contre la mucoviscidose. La question sera posée à la Directrice sur le maintien ou non de cette manifestation.

Elle invite les Conseillers Municipaux à prendre connaissance en Mairie de courriers adressés ces dernières années par un colistier de Monsieur THOMASSET.

Monsieur GUILLOT évoque la réunion de présentation du service urbanisme à laquelle il faut s'inscrire. Le Maire lui donne quelques précisions.

Madame DELLIER fait part que certains administrés du lotissement « Les Hauts de la Selle » souhaiteraient que des ralentisseurs soient installés. Ce sujet pourra être étudié lors d'un prochain programme voirie.

Elle demande si sa requête relative à la pose d'un miroir vers le passage piétons rue du Limousin (près de la Mairie) a été étudiée. Ces travaux pourraient être prévus lors du programme voirie 2021 si ceux-ci sont réalisables.

Monsieur THOMASSET revient sur le projet de création d'une lagune sur le territoire communal (question posée lors de la séance du 9 juin dernier). Le Maire lui confirme sa réponse. Sur le dossier de méthanisation, le terme « Lagune » est erroné puisqu'il s'agit d'une zone tampon pour les lixiviats. Il précise que le dossier initial a été retiré et n'est plus consultable. Il indique que la Commune ne sera pas concernée par la prochaine consultation publique.

Il évoque quelques potelets cassés ou tordus dans le bourg et plus particulièrement un boitier endommagé pour le passage des non-voyants.

Madame RAOUL évoque la réunion du Syndicat de Secteur Scolaire à laquelle elle a assisté. Monsieur Jean-Pierre DOZIER a été élu Président.

Monsieur NACCACHE fait part qu'un administré lui a signalé que les allées du cimetière étaient peu praticables avec un véhicule électrique.

Il informe le Conseil Municipal qu'un administré du hameau « Les Plessis » souhaiterait un empiérement devant son entrée. Le Maire précise qu'il s'agit d'un chemin rural. La commission chargée de la voirie se rendra sur place.

Madame CAZIER fait part que les appliques des lumières extérieures de la salle polyvalente sont cassées. Elle signale probablement une fuite du réseau d'eau sur la route au niveau de la Vallée Rouleau.

Monsieur MORIN revient sur la peinture de la façade de la maison paramédicale. Ces travaux seront étudiés en 2021. La peinture des portes et fenêtres de la Mairie sont également à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 15.